



- Écoles maternelle et élémentaire ■ Collège ■ Lycée général et technologique ■ Post-Bac

ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MERCREDI MATIN

ENFANTS de 2 à 11 ans

A l'école Élémentaire –Avenue de l'Aérodrome 40100 DAX

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

L'école Saint Jacques de Compostelle accueille ses élèves en garderie uniquement le mercredi matin sur temps scolaire. En ce qui concerne le mercredi après-midi et les périodes de vacances scolaires, l'inscription au centre de loisirs de la ville de DAX est à effectuer par vos soins.

Un bus conduira votre enfant jusqu'au centre de loisirs dès lors que vous aurez demandé son transfert auprès des services de la ville de Dax.

Conditions générales de fonctionnement

L'inscription de votre enfant aux activités de la garderie du mercredi matin entend l'acceptation des conditions et règles de fonctionnement définies ci-dessous.

Objectifs de l'Accueil

Objectifs généraux du projet pédagogique :

- Proposer des loisirs et des moments de détente de qualité aux enfants
- Répondre au souci des parents face aux besoins de garde de leur enfant
- Mettre en place des outils de prévention, avoir un rôle éducatif et sécurisant
- Proposer l'aide aux devoirs

Objectifs spécifiques :

➤ **Respect du rythme de l'enfant**

Temps calme et respect des rites pour les plus petits

Petit goûter dans la matinée

➤ **Développement de l'enfant**

Favoriser l'autonomie et la responsabilisation.

Acquisition d'aptitudes physiques et artistiques selon les activités pratiquées.

➤ **Découverte de la vie en collectivité :**

Respect des autres (le groupe, les animateurs, les intervenants...)

Respect du matériel mis à disposition

Respect de l'environnement et du cadre de vie

Participation aux tâches (rangement...)

Horaires d'ouverture :

HORAIRES D'OUVERTURE ½ JOURNÉE	EMPLOI DU TEMPS
7h30-8h30	Temps d'accueil
8h30-11h30	Activités
11h30-12h00	Départ en bus au centre de loisirs Reprise des enfants par les Parents.
12h00	Fermeture de l'accueil

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

CLASSIFICATION DES ACTIVITES PROPOSEES

- ☞ Aide aux devoirs et atelier de lecture
- ☞ Activités culturelles et artistiques
- ☞ Activités sportives et éducation motrice

Les activités sont variables en fonction de l'âge des enfants et des thèmes choisis par l'équipe d'animation.

L'EQUIPE D'ANIMATION :

Sous la responsabilité du chef d'établissement de l'école, ce sont des personnels et enseignants de l'établissement qui encadreront les enfants sur le site de l'école élémentaire. Le personnel éducatif assurera l'accueil dès 7h30, comme les autres jours de la semaine.

Un enseignant sera présent pour l'aide au devoir.

Les règles de vie :

Une tenue et un comportement corrects sont indispensables au bon déroulement des activités
Le non-respect de ces règles de vie pourrait occasionner un entretien avec les parents, voire l'impossibilité de poursuivre l'accueil de l'enfant, pour le bien être du reste du groupe.
Pour les enfants de maternelle, un change doit se trouver dans le cartable.



- Écoles maternelle et élémentaire ■ Collège ■ Lycée général et technologique ■ Post-Bac

Absence – Retard :

En cas d'absence imprévue, merci de nous joindre sur le lieu d'accueil avant 8h30.

En cas d'absence prévue, merci de nous en informer sur le planning installé dans le hall d'accueil.

Les horaires devront être respectés par chacun en début comme en fin de matinée.

Pour débiter les activités, nous n'attendrons pas les retardataires. Il en est de même en cas de sortie.

En cas de circonstance exceptionnelle, les parents qui seront absents ou en retard à l'heure de la fermeture **devront le signaler** par tout moyen possible (Tél. de l'accueil noté en bas de page).

En cas de retards répétés, nous serons amenés à reconsidérer l'inscription de votre enfant.

Inscription :

IMPORTANT

Les inscriptions se font **obligatoirement pour deux mercredis par mois minimum** et **durant les trois heures d'activités proposées** : de 8h30 à 11h30. Aucun départ pour des activités extrascolaires (sport, musique...) ne pourra s'effectuer durant la matinée.

Pour toute demande d'inscription, compléter la fiche jointe, **avant le 19 août 2019.**

Aucun enfant ne sera accepté sans avoir été inscrit au préalable.

Facturation :

Une facture unique vous est adressée chaque trimestre. Les paiements doivent être adressés à l'ordre de l'OGEC Saint Jacques de Compostelle.

Si votre enfant est absent un mois complet, vous serez tout de même facturés pour les 2 mercredis pour lesquels vous vous êtes engagés lors de l'inscription.

Tarif Accueil : L'accueil périscolaire démarrera le MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018.

NOMBRE D'ENFANTS	Forfait mensuel Pour 3 ou 4 mercredis	Forfait mensuel pour 2 mercredis
1 enfant	45 €	25 €
2 enfants et plus	70 €	45 €

« Tout dépassement des horaires, lors de la fermeture à 12h00, sera facturé à raison de 5€ par retard ».

Assurance :

L'assurance de l'école couvre votre enfant lors de toutes les activités scolaires, périscolaires et extra scolaires.



- Écoles maternelle et élémentaire ■ Collège ■ Lycée général et technologique ■ Post-Bac

FICHE D'INSCRIPTION

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN

A l'école Élémentaire –Avenue de l'Aérodrome 40100 DAX

Inscription à retourner complétée et signée

Madame, Monsieur :.....

Après avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et du règlement de l'accueil péri-éducatif proposé le mercredi matin,

Inscrit (vent) leur enfant : en classe de :

(Cochez la bonne réponse)

- Mon enfant sera présent plus de deux mercredis par mois.**
- Mon enfant sera présent deux mercredis par mois.**

Départ :

- Mon enfant sera repris le mercredi entre 11h30 et 12h00.**
- Mon enfant prendra le bus pour aller au centre de loisirs à partir de 11h30. (Rappel : les repas pris au centre de loisirs doivent être réservés par vos soins dès le début de la semaine)**

Le.....

Signature